

NOUVEAU DEPART, MEME TERMINUS

Manuel Valls a qualifié de « *nouveau départ* » la version modifiée de la Loi-travail.

Bravo au metteur en scène ! Voilà un scénario habile qui, moyennant quelques pseudos reculs, permet à certains fanfarons de crier victoire par la seule force d'un petit effet de menton !

Hélas, cela laisse intact le cœur du dispositif : l'inversion de la hiérarchie des normes met l'accord d'entreprise (fût-il arraché par le chantage à la délocalisation ou imposé en contournant un avis négatif des syndicats majoritaires) au-dessus de la loi.

Le Code du travail (la Loi donc) s'est construit pour assurer la protection des salarié-es contre les exigences des entreprises. Il

garantit aujourd'hui à chaque salarié-e un minimum de droits, indépendamment du secteur d'activité, de la taille de

l'entreprise, du poids de la présence syndicale, du niveau de répulsion du patron envers le dialogue social ou le respect de la santé et de la sécurité au travail.

Il réglemente, ne l'oublions pas, un « *contrat* » entre deux parties très inégales. Son article L. 123-3 parle d'ailleurs d'un « *lien de subordination juridique permanent à l'égard de l'employeur* ».

Avec la Loi travail façon Valls, le Code du travail n'offrirait plus de socle minimum de droits et de garanties pour les salarié-e-s. Ce serait une coquille vide.

Quid de la sécurité routière avec un Code de la route dont les dispositions pourraient être négociées par chacun des constructeurs de véhicules ? C'est pourtant cette philosophie qui guide le projet gouvernemental.

C'est un revirement total qui met fin à l'autonomie des droits des salarié-es face aux intérêts des employeurs. Ce que consacre son article 1 qui affirme que les droits fondamentaux des salarié-es sont limités par « *les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise* ».

C'est pourquoi la CGT, avec d'autres, estime que le projet de loi Valls-El Kohmri n'est pas amendable et qu'il doit être retiré.

EL KHOMRI, TOUJOURS PLUS LOIN
POUR FAVORISER
L'EMPLOI



LE SAVIEZ-VOUS ?

On a du mal à le croire, mais la France a eu un jour un ministre du Travail qui savait ce que travailler veut dire. Dès l'âge de 13 ans, il travaillait en usine. Il s'appelait Ambroise Croizat. Nous lui devons : la sécurité sociale, la retraite par répartition, les comités d'entreprise, les conventions collectives, la réglementation sur les heures supplémentaires ou encore la médecine du travail.

« *Ne parlez jamais d'acquis sociaux mais de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais.* »

QUASIMODO ACTEUR STUDIO

Vu dans le Canard Enchaîné la semaine dernière. Pierre Gattaz s'est empressé d'hurler à la mort suite aux annonces de Valls. Parallèlement, il s'est fendu d'une note à destination des dirigeants fédéraux du Medef pour expliquer qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre ces hurlements et que le patronat a bien de quoi se réjouir du projet de Loi, même modifié.

FOUTAGE DE GUEULE

Les « *résistant-es* » de la 25^{ème} heure appellent à la grève ce 22 mars pour réclamer l'augmentation du point d'indice. Cette initiative peut paraître louable, mais on peut douter de sa sincérité. Pas plus tard que le 26 janvier, les mêmes avaient refusé de participer au mouvement sur la revalorisation du point d'indice, la CFDT se fendant même d'un tract contre la grève : « *Faire grève aujourd'hui pour des avancées déjà obtenues et actées dans des accords signés et dont le calendrier est connu, est irresponsable.* » écrivaient-ils. À l'heure où le mouvement contre la Loi El Khomri prend de l'ampleur, cela ressemble fort à une manœuvre de diversion et de division des salarié-e-s.

#jaimeGattaz #legouvernementestmonami

AUGMENTER, C'EST BAISSER !

Comme pour les nouvelles grilles issues du protocole PPCR, l'augmentation du point d'indice généreusement octroyée par notre ministre bien aimée, soit 0,6 %, ne couvre même pas l'augmentation des prélèvements sociaux et de l'inflation. Une raison de plus pour se bouger les 24 et 31 mars !

CONTRE LA LOI TRAVAIL, ON CONTINUE !

**Jeudi 24 mars : manifestations
à 11h Place du commerce, à Nantes
à 10h30 Hôtel de Ville à St Nazaire**

Départ groupé depuis Cambronne (local syndical) à 11h30 précises pour celles et ceux qui souhaitent s'y rendre sur la pause méridienne.

Un préavis de grève est déposé pour toute la Fonction Publique du 17 au 31 mars. D'autres actions auront lieu dans la foulée (+ d'info : lacgt44.fr).

